Image not found or type unknown

Retour plus tôt des enfants chez leur mère pour cause profess.

Par **jlkyoya29**, le **13/02/2016** à **23:00**

bonjour .

je suis en droit de visite et cette année ,j'ai la garde de mes enfants la première partie des vacances car année paire(comme écrit dans jugement) .
mais il s'avaire que cette année ,suite à un planning d'embarquement (car marin de commerce) je vais être obligé de rendre mes enfants à leur mère 5 jours plus tôt avant la fin de ma partie de garde ,pour cause professionnelle .
Quel droit et recours ai-je pour pouvoir d'une part avoir une réponse de leur mère à ce sujet?
et d'autre part que puis-je faire si refus de sa part de reprendre les enfants plus tôt que prévu ?

Cordialement .
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés